Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902803-20260304-DCM2026_1_12-DE

TELGRUC SUR MER

COMMUNE DE TELGRUC SUR MER - 29560
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC SUR MER
Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, Maire.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE MOIGNE Yves, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, PIERROT Mathieu, SOULAIMANA Hamissi.
Procurations : MENU Marie-Hélène à GOURITIN Marie-Laure.
Absente excusée : RIOU Marie-Pierre.
Absents : GALK-PORSMOGUER Myriam, HOARAU Christine, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.
Secrétaire de séance : ARNAUD Véronique.

N° 2026-1-12 - MOTION DE SOUTIEN AU SDEF POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vu la convention cadre nationale signée entre l'Association des Maires de France (AMF), la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Orange,
Vu la délibération du SDEF en date du 19 décembre 2025 relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens,
Vu le courrier du SDEF en date du 4 février 2026 adressé à Madame la Maire,
Considérant que l'enfouissement coordonné des réseaux aériens contribue à l'amélioration du cadre de vie, à la sécurité des personnes et à la qualité des services publics,
Considérant que cette opération nécessite une coordination entre les collectivités, le SDEF et les opérateurs concernés,
Considérant que le SDEF a pris l'initiative de rappeler à Orange ses obligations légales en matière d'enfouissement des réseaux,
Considérant que la commune de Telgruc-sur-Mer soutient pleinement cette démarche et souhaite que les engagements pris par les opérateurs soient respectés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir la motion du SDEF visant à organiser et faciliter l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et de distribution d'électricité sur le territoire communal.

La Maire,
Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

